

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 28 février 2013 à 13h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central, à Bury.

Présence :

- M. Jean-Guy Demers, délégué Ville de Sherbrooke
- M. David Price, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Serge Forest, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Nicole Robert, déléguée MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- M. Denis Gélinas, directeur du Service des infrastructures urbaines et de l'environnement
- M. Dominic Provost, directeur général MRC et CLD du Haut-Saint-François
- M. Claude Brochu, directeur général par intérim de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance

Le président M. Serge Forest déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

3) Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2013-02-28-0237

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbaux ;
 - a) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 24 janvier 2013;
 - b) Suivi des procès-verbaux ;
- 5) Période de questions;
- 6) Finance ;
 - a) États financiers au 31 décembre 2012 ;
 - b) Renouvellement du contrat du directeur général ;
 - c) Règlement d'emprunt numéro 12 pour les dépenses reliées à l'achat du centre de transfert de la RGMRM ;
 - d) Modification au règlement numéro 11 suite à la demande du MAMROT ;
 - e) Résolution pour emprunter temporairement en relation avec le règlement numéro 9 et autoriser le paiement des camions et des remorques pour le centre de transfert ;
 - f) Autorisation d'acheter un camion de cour et un chargeur ;
 - g) Confirmation de la contribution financière pour l'étude du ruisseau Bégin ;

- 7) Opérations;
 - a) Tonnage;
 - b) Transfert de propriété du lieu d'enfouissement technique de la MRC du Haut-Saint-François à Valoris suite à l'entente municipale déjà intervenue;
 - c) Transfert du certificat d'autorisation du lieu d'enfouissement technique de la MRC du Haut-Saint-François à Valoris suite à l'entente municipale déjà intervenue MDDEFP : avis de non-conformité traitement des eaux ;
 - d) Transfert du certificat d'autorisation du centre de transfert de la RGMRM à Valoris ;
 - e) Horaires du centre de transfert de Sherbrooke et du poste de pesée de Bury ;
 - f) Embauche de personnel (opérateur) ;
- 8) Développement ;
 - a) Appel d'offres pour les honoraires professionnels pour l'implantation du centre de tri ;
 - i. Rapport du comité de sélection (document remis sur place);
 - ii. Acceptation de la soumission la plus basse conforme ;
- 9) Date de la prochaine réunion ;
 - 28 mars 2013 ;
- 10) Affaires nouvelles ;
- 11) Levée de l'assemblée.

Adopté

4) Procès-verbaux ;

- a) Lecture et adoption du procès verbal du conseil d'administration du 24 janvier 2013 ;

Résolution 2013-02-28-0238

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès verbal du conseil d'administration du 24 janvier 2013, en y supprimant la présence de M. Dominic Provost qui n'a pas assisté au conseil d'administration.

Adopté

- b) Suivi des procès-verbaux ;
Aucun suivi

5) Période de questions ;

Aucune personne présente.

6) Finance ;

a) États financiers au 31 décembre 2012 ;

M. Claude Brochu explique rapidement les revenus, les dépenses et le bilan. Les résultats sont sensiblement ceux projetés au 31 décembre 2012. Les vérificateurs sont passés et les états financiers devraient être présentés en mars.

b) Renouvellement du contrat du directeur général ;

Le présent contrat de travail de M. Claude Brochu se termine le 31 décembre 2012. Il a été convenu lors du budget de prolonger celui-ci jusqu'au 31 décembre 2013.

Résolution 2013-02-28-0239

Proposé et résolu unanimement de prolonger le contrat de travail entre M. Claude Brochu et Valoris jusqu'au 31 décembre 2013 avec les mêmes conditions soit 24 heures par semaine et avec une entente de préavis de 2 mois pour une rupture de contrat d'une part ou de l'autre.

Adopté

- c) **Règlement d'emprunt numéro 12 pour les dépenses reliées à l'achat du centre de transfert de la RGMRM ;**

Résolution 2013-02-28-0240

Proposé par Mme Nicole Robert, appuyé par M. Jean-Guy Demers et résolu unanimement d'adopter le règlement d'emprunt numéro 12 suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 12 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CENTRE DE TRANSFERT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QU'il est nécessaire d'opérer un centre de transfert de matières résiduelles afin de réduire le nombre de transport entre la région de Sherbrooke et le site de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke localisé à Bury ;

ATTENDU QUE la Régie veut acheter le centre de transfert de matières résiduelles, situé au 2215 rue Claude-Greffard, à Sherbrooke ;

ATTENDU QUE la Ville de Sherbrooke doit acquérir le centre de transfert de matières résiduelles, situé au 2215 rue Claude-Greffard, à Sherbrooke, en raison de la fin d'une entente intermunicipale avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) au prix de 1 625 269 \$;

ATTENDU QUE le centre de transfert sera cédé par la Ville de Sherbrooke à Valoris au même prix ainsi que le terrain à 1.00 \$ simultanément à son acquisition par la Ville de Sherbrooke ;

ATTENDU QU'un montant de 1 600 000 \$ a été prévu au budget d'investissement 2013 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke et qu'il avait été également prévu de financer cette dépense par un règlement d'emprunt ;

ATTENDU QUE pour cette raison il est nécessaire d'effectuer un règlement d'emprunt pour payer le coût des infrastructures projetées ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par M. Walter Dougherty, lors d'une séance du conseil d'administration tenue le 24 septembre 2012 ;

A CES CAUSES, sur la proposition de Mme Nicole Robert, appuyée par M. Jean-Guy Demers ;

IL EST RÉSOLU:

Que le règlement numéro 12 soit adopté et qu'il est décrété et statué par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke décrète qu'il est autorisé à dépenser une somme de 1 625 269 \$ pour l'achat d'un centre de transfert de matières résiduelles tel que décrit à l'article 3.

ARTICLE 3

Le conseil d'administration décrète une dépense n'excédant pas un million six cent vingt-cinq mille deux cent soixante-neuf dollars (1 625 269 \$) pour l'achat du centre de transfert de matières résiduelles, situé au 2215 rue Claude-Greffard, à Sherbrooke et qui comprend :

- un bâtiment d'accueil de 48 m²;
- une balance équipée d'un détecteur de radiation;
- un bâtiment pour les opérations de transbordement de 1074 m²;

- un terrain d'environ 27 300 m² ;

Pour l'application du présent règlement et pour se procurer cette somme, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke décrète un emprunt pour une période de quinze (15) ans, de 1 600 000 \$.

ARTICLE 4

Le conseil approprié à même le fonds d'administration un montant de vingt cinq mille deux cent soixante-neuf dollars (25 269 \$) ;

ARTICLE 5

Le conseil approprié à l'avance le montant de toute subvention qu'il réserve en rapport avec ce règlement.

ARTICLE 6

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles, il est affecté par le présent règlement, annuellement, une partie du fonds d'administration, ou si les sommes disponibles sont insuffisantes, exiger de chaque municipalité partie à l'entente, une contribution, conformément aux article 8.1 et 9.1 de l'entente intermunicipale constituant la Régie dont copie est jointe au présent règlement sous l'annexe 1.

ARTICLE 7

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

d) Modification au règlement numéro 11 suite à la demande du MAMROT ;

Résolution 2013-02-28-0241

Proposé par M. Robert Roy, appuyé par M. Walter Dougherty et résolu unanimement de modifier le règlement numéro 11 comme suit :

ATTENDU QUE la régie du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke a adopté le 24 janvier 2013 le règlement numéro 11 décrétant une dépense et un emprunt pour l'implantation d'un centre de tri des matières résiduelles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce règlement par résolution pour changer certaines clauses :

A CES CAUSES, sur la proposition de M. Robert Roy, appuyée par M. Walter Dougherty ;

IL EST RÉSOLU de modifier le règlement de la façon suivante :

Le premier alinéa de l'article 3 du règlement numéro 11 est remplacé par le suivant:

« ARTICLE 3

Le conseil d'administration décrète une dépense n'excédant pas trente et un millions six cent dix sept mille et huit cent treize dollars (31 617 813 \$) pour la mise en œuvre d'un centre de tri de matières résiduelles et autres travaux connexes. Le tout sera exécuté en conformité avec l'estimation préparée par Odile Goulet, ingénieure chargée de projets, **datée du 15 février 2013** et annexée **comme annexe 1** à l'original du présent règlement pour en faire partie intégrante. »

L'article 5 du règlement numéro 11 est remplacé par le suivant :

« ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles, il est affecté par le présent règlement, **annuellement, une partie du fonds d'administration, ou si les sommes disponibles sont insuffisantes, exigé de chaque municipalité partie à l'entente, une contribution conformément aux articles 8.1 et 9.1 de l'entente intermunicipale constituant la Régie dont copie est jointe au présent règlement sous l'annexe 2 . »**

L'article 6 du règlement numéro 11 est **supprimé**.

Adopté

e) Résolution pour emprunter temporairement en relation avec le règlement numéro 9 et autoriser le paiement des camions et des remorques pour le centre de transfert ;

M. Claude Brochu mentionne que le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 9 se fera seulement lorsque celui-ci est terminé pour avoir le montant exact des dépenses. Donc dans l'attente de celui-ci, on procède à un emprunt temporaire sur le règlement d'emprunt pour payer les dépenses encourues.

Résolution 2013-02-28-0242

Proposé par Mme Nicole Robert, appuyée par M. Jean-Guy Demers et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Brochu à procéder à un emprunt temporaire sur le règlement d'emprunt numéro 9 qui est de la somme de 1 563 547\$ et par le fait même d'autoriser M. Claude Brochu à signer tout document en lien avec l'emprunt.

Adopté

Résolution 2013-02-28-0243

Proposé et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Brochu à effectuer le paiement des remorques et des camions, en lien avec le règlement numéro 9, au fur et à mesure que ceux-ci sont livrés.

Adopté

f) Autorisation d'acheter un camion de cour et un chargeur usagé ;

M. Brochu fait part que pour les opérations du centre de transfert de Sherbrooke, un camion usagé pour la cour sera nécessaire ainsi qu'un chargeur. La Régie de la Mauricie qui opère actuellement le centre de transfert possède un chargeur, qui après vérification par un mécanicien, est en bon état et que Valoris pourrait acquérir pour la somme de 56 000\$ plus taxes. Un camion de marque International en bon état, inspecté et vérifié par un mécanicien est à vendre à Victoriaville pour la somme de 18 000\$ plus taxes.

Résolution 2013-02-28-0244

Proposé et résolu unanimement d'acheter le camion usagé de marque International 1997, modèle 9200 appartenant à Richard Bergeron et fils Inc. pour la somme de 18 000\$ plus taxes.

Adopté

Résolution 2013-02-28-0245

Proposé et résolu unanimement d'acheter le chargeur appartenant à la Régie de la Mauricie pour la somme de 56 000\$ plus taxes.

Adopté

g) Confirmation de la contribution financière pour l'étude du ruisseau Bégin ;

M. Claude Brochu faire part que la subvention de la Conférence des élus de l'Estrie a été approuvé pour l'étude du ruisseau Bégin.

Résolution 2013-02-28-0246

Proposé et résolu unanimement d'accepter la subvention de 14 000\$ conditionnellement à ce que tel que prévu, Valoris investisse 74% du coût total du projet à une hauteur de 40 000\$ tel qu'il est identifié dans la demande.

Adopté

7) Opérations ;

a) Tonnage ;

M. Claude Brochu présente le tableau et les graphiques concernant le tonnage. Le tonnage total de janvier est 3 029.32 tonnes comparativement à l'an passé qui était de 2248.11 tonnes.

b) Transfert de propriété du lieu d'enfouissement technique de la MRC du Haut-Saint-François à Valoris suite à l'entente municipale déjà intervenue ;

M. Claude Brochu explique que dans l'entente municipale déjà intervenue, le transfert de propriété du lieu d'enfouissement technique de la MRC du Haut-Saint-François à Valoris est défini mais qu'aucun contrat dans ce sens n'avait été effectué.

Résolution 2013-02-28-0247

Proposé et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Brochu secrétaire-trésorier et M. Serge Forest président à signer l'acte de transfert préparé par le bureau de notaires de Me Patrick Guilbault.

Adopté

c) Transfert du certificat d'autorisation du lieu d'enfouissement technique de la MRC du Haut-Saint-François à Valoris suite à l'entente municipale déjà intervenue ;

M. Brochu souligne que le certificat d'autorisation du lieu d'enfouissement technique est encore au nom de la MRC du Haut-Saint-François.

Résolution 2013-02-28-0248

Proposé et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Brochu à faire les démarches avec le MDDEFP pour procéder au transfert du certificat d'autorisation du lieu d'enfouissement technique au nom de Valoris et d'autoriser M. Claude Brochu à signer tout les documents pertinents.

Adopté

d) Transfert du certificat d'autorisation du centre de transfert de la RGMRM à Valoris ;

Résolution 2013-02-28-0250

Proposé et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Brochu à procéder au transfert du certificat d'autorisation du centre de transfert de Sherbrooke de la RGMRM à Valoris lors de l'acquisition de celui-ci au mois d'avril prochain.

Adopté

e) Horaire du centre de transfert de Sherbrooke et du poste de pesée de Bury ;

Résolution 2013-02-28-0251

Proposé et résolu unanimement d'accepter l'horaire des postes de pesée suivants à compter du 8 avril prochain:

L'horaire de Bury sera de 7h00 à 18h00 du lundi au vendredi et de 8h30 à 12h00 le samedi. L'horaire pour le poste de pesée de Sherbrooke sera de 7h00 à 17h00 du lundi au vendredi seulement.

Adopté

f) Démarche pour l'embauche de personnel (opérateur) ;

Une annonce à été publié dans la Tribune et dans le journal du Haut-Saint-François pour l'embauche d'un opérateur de machinerie lourde, poste à temps plein à compter d'avril prochain.

8) Développement ;

a) Appel d'offres pour les honoraires professionnels pour l'implantation du centre de tri ;

- Rapport du comité de sélection (document remis sur place) ;

L'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres 2013-01 concernant les services professionnels en ingénierie pour les travaux de mise en œuvre du centre de tri des matières résiduelles de Valoris a eu lieu le 12 février 2013. Les 4 firmes suivantes ont présenté une soumission : CIMA+, Aecom, Consortium SMi-Genivar et Roche Itée. Suite à l'analyse de la conformité juridique, la soumission de Aecom a été déclaré non conforme donc rejet automatique et l'enveloppe de prix lui sera retournée non décachetée. À l'analyse qualitative des soumissions, selon le barème du système d'évaluation décrit dans le rapport, une (1) firme a obtenu le pointage total intérimaire d'au moins 70/100. L'enveloppe de prix a donc été ouverte.

Résolution 2013-02-28-0252

Proposé et résolu unanimement d'accepter le rapport du comité de sélection pour l'appel d'offre 2013-01 pour les honoraires professionnels pour l'implantation du centre de tri qui a été remis en main propre sur place à chaque délégué.

Adopté

- Acceptation de la soumission la plus basse conforme ;

Adjudication de l'appel d'offres 2013-01 – Services professionnels en ingénierie pour les travaux de mise en œuvre du centre de tri des matières résiduelles de Valoris.

ATTENDU que conformément au Code municipal et à la Loi sur les cités et villes un appel d'offres public a été effectué ;

ATTENDU que quatre (4) soumissions, conservées au dossier numéro 2013-01 ont été reçues et que trois (3) d'entre elles ont été déclarées conformes ;

ATTENDU que les soumissions ont été analysées par un comité de sélection et qu'il y a lieu d'accepter leur recommandation quant au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage ;

ATTENDU que l'ampleur du prix du contrat au moment de l'adjudication est de l'ordre de 1 349 400\$, taxes en sus ;

IL EST RÉSOLU :

Résolution 2013-02-28-0249

Proposé par M. Robert Roy, appuyé par M. David Price et résolu unanimement d'adjuger au **Consortium SMi-Genivar** le contrat de services professionnels en ingénierie pour les travaux de mise en œuvre du centre de tri des matières résiduelles de Valoris, selon les taux unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau de prix, conformément aux documents contractuels conservés au dossier 2013-01 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 11 et d'autoriser le directeur général à émettre les chèques en conséquence.

Que M. Claude Brochu et Mme Odile Goulet soient et sont nommés gestionnaire du projet.

Adopté

9) Date de la prochaine réunion ;

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 28 mars 2013 à 13h30.

10) Affaires nouvelles ;

Aucun dossier.

11) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14h03.

M. Serge Forest, président

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier